

DU Violences et santé



Niveau d'étude
visé
BAC +2



Durée
1 an



Composante
UFR de santé,
médecine
et biologie
humaine

Présentation

La médecine légale est centrée sur l'examen des victimes et des auteurs d'infractions, elle est aussi tournée vers les personnes en situation de précarité et de souffrance sociale. Un facteur commun à de nombreux champs disciplinaires de la médecine légale est leur lien avec les situations de violence, ce qui a fait définir la médecine légale comme médecine des situations de violence.

La plupart des professionnels de santé sont confrontés dans leur exercice quotidien aux situations de violence que leur rapportent les patients qu'ils reçoivent ou qu'ils suspectent chez eux. Un grand nombre de professionnels se sentent cependant démunis devant la nécessité d'adopter les attitudes pratiques requises lors de **l'accueil et de l'accompagnement de ces patients** : recueil des récits, orientation vers des interlocuteurs spécialisés, prise de décision des démarches adéquates, rédaction des certificats médicaux ou attestations utiles.

L'accompagnement des personnes victimes ou auteurs de violences inclut ainsi des dimensions médicales, psychologiques, sociales et juridiques, qui seront abordées dans la formation.

Le DU Violences et santé s'adosse au Master de Médecine légale et de médecine sociale de l'Université Sorbonne Paris Nord (mis en place par la même équipe en 2016) en proposant

des enseignements en partie mutualisés, le DU aura une orientation plus marquée vers la pratique que le master.

Dans une perspective interdisciplinaire soulignée par la mise en place des partenariats avec l'EPS de Ville-Evrard (CRIAIS Ile-de-France Nord-Est) et l'Association de Politique Criminelle Appliquée et de Réinsertion Sociale (APCARS), le diplôme sera ouvert aux médecins et internes en médecine, sages-femmes, infirmiers, psychologues, travailleurs sociaux, juristes, avocats, magistrats, policiers, intervenants associatifs. D'autres candidatures pourraient être recevables, selon l'avis du comité pédagogique.

Objectifs

L'objectif de la formation réside dans l'acquisition de connaissances théoriques et pratiques relatives à la compréhension des situations de violence et leur approche pratique dans un parcours de soins.

La formation abordera les domaines suivants :

- Approche historique et culturelle des questions de violences
- Information, consentement et secret professionnel appliqués aux situations de violence, rédaction des certificats dans les situations de violences



- Droit pénal et droit des situations de violence
- Rôle des professionnels de santé et place de la médecine légale dans le repérage des situations de violences
- L'auteur de violences – criminologie
- Caractérisation et compréhension des situations de violences, pratiques addictives et violences infligées ou subies
- Accueil et accompagnement des personnes victimes
- Psychotraumatologie.

Savoir-faire et compétences

Au titre des connaissances et compétences de la prise en charge médicale, psychologique et juridique des victimes et auteurs de violences :

- Les stagiaires acquerront la connaissance des cadres juridiques dans lesquels s'inscrivent les personnes victimes ou auteurs de violences, identifieront les interlocuteurs obligés ou occasionnels de leur parcours de soins ou leur parcours judiciaire.
- La formation développera les capacités de repérage des situations cruciales dans le champ des violences : repérage des situations de violences chez l'enfant, l'adolescent, l'adulte et les personnes vulnérables dont les personnes âgées et les personnes en institution. Le repérage concernera aussi les moments et situations à risques pour les personnes déjà identifiées comme victimes ou comme auteurs de violences : pour les victimes, révélation à un tiers, plainte, confrontation et tout contact avec l'auteur, audience ; pour les auteurs, annonce d'une séparation, placement en garde à vue, annonce d'une décision de justice, incarcération, sortie de détention, contact avec la victime.
- La transmission d'information entre l'intervenant professionnel ou associatif et la personne concernée par les situations de violence est un vaste domaine où les règles sont mal connues de la plupart des acteurs. L'étendue et

les limites du secret professionnel ainsi que ses règles de partage seront présentées aux stagiaires, dans des situations pratiques courantes ou exceptionnelles. A l'inverse, le droit à l'information sur son état de santé est un droit fondamental du patient, inscrit dans la loi depuis le 4 mars 2002. Les bonnes pratiques de transmission de l'information orale et écrite seront présentées en détail, ainsi que les modalités de recueil du consentement aux soins, particulièrement importantes chez les personnes rendues vulnérables par les situations de violences auxquelles elles ont fait face, mais aussi chez les personnes mises en cause et privées de liberté.

- L'interface entre l'univers de la santé et l'univers de la justice inclut un passage par l'écrit, avec lequel les intervenants professionnels ou associatifs sont parfois peu familiers. Les stagiaires seront familiarisés avec la rédaction des certificats et attestations à usage judiciaire potentiel ou annoncé, les bonnes pratiques en la matière et les formulations et termes à éviter et ceux au contraire à privilégier.

- Les intervenants potentiels face aux situations de violence se sentent souvent démunis par l'absence de relais identifiés et la méconnaissance des ressources associatives et institutionnelles existantes : associations d'aide aux victimes, points d'accès au droit, travailleurs sociaux, structures de soins générales ou spécialisées, services de police et de justice. Ces circuits seront présentés aux stagiaires.

- Les stagiaires recevront une formation sur les conséquences psychiques des situations de violence mais aussi sur les indications et les modalités pratiques de recours aux structures d'accueil dans le domaine du psychotraumatisme et aux autres intervenants spécialisés.

Organisation

Contrôle des connaissances



1. Formation sanctionnée par une épreuve écrite par unité d'enseignement
2. Rédaction d'un mémoire avec soutenance

Pour valider le DU Violences et santé, les stagiaires doivent obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 à chaque épreuve écrite ET une note égale ou supérieure à 10/20 à la soutenance du mémoire. Il n'y a pas de compensation des notes.

Validation

Diplôme Universitaire Violences et santé - Accueil et accompagnement des victimes et des auteurs de violences.

Admission

Conditions d'admission

- en formation continue : médecins, sages-femmes, infirmiers, psychologues, travailleurs sociaux, sociologues de la violence ou de la santé, anthropologues, juristes, avocats, magistrats, policiers, intervenants associatifs
- en formation initiale : internes en médecine, étudiants en maïeutique, étudiants en psychologie, intervenants associatifs

L'autorisation d'inscription est accordée sur dossier par le comité pédagogique du DU.

Modalités de candidature

Candidature 2025/2026

1. Candidatez sur le site : <https://ecandidat.univ-paris13.fr/ecandidat> **entre le 12 mai et le 15 septembre 2025**

2. Créez votre compte (attention : le logiciel de candidature n'est pas forcément compatible avec les téléphones mobiles et les tablettes)
3. Déposez vos pièces justificatives (au format PDF) : votre pièce d'identité en cours de validité, le diplôme d'État justifiant le niveau d'accès à la formation souhaitée, CV, lettre de motivation et copie de la carte vitale
4. A joindre en complément : si vous êtes étudiant en LMD, interne ou faisant fonction d'interne dans une université : déposez le certificat de scolarité universitaire justifiant de votre inscription pour l'année universitaire en cours à un diplôme national ou à un diplôme d'État (hors DU-DIU)
5. Validez vos informations
6. Après acceptation de votre candidature par le comité pédagogique du DU, un lien vous sera communiqué par mail afin de finaliser votre inscription administrative universitaire (attention : la **candidature** et l'**inscription** sont 2 étapes différentes)
7. Un contrat de formation professionnelle sera établi dès votre inscription administrative.

Droits de scolarité

Coûts de la formation 2025/2026 (frais de formation + droits d'utilisateur)

1. Frais de formation en fonction de votre statut :

Statut	Tarif
	3
Si vous êtes inscrit en formation initiale pour l'année en cours, avec le statut étudiant (certificat de scolarité ou attestation équivalente à joindre au dossier)	390 €
Si vous êtes diplômé depuis moins de 2 ans dans le cadre de votre formation initiale (diplômes délivrés au titre de l'année universitaire 2023-24 ou 2024-25)	390 €



(copie du diplôme ou attestation de réussite à joindre au dossier)

Contacts

Contacts

Contact administratif

Hind ANIB

☎ 01 48 38 84 18

✉ sec1-sante@univ-paris.fr

Coordination pédagogique

Laurie-Anne DEVOS

☎ 01.48.38.85.07

✉ coordo-du-diu@univ-paris13.fr

Statut (possibilité de prise en charge employeur/organisme financeur)	Tarif 1 & 2
Si vous êtes médecin libéral/salarié, personnel hospitalier, salarié dans une entreprise... en reprise d'études	1 300 €
Si vous êtes diplômé de la formation initiale depuis 2 ans et plus	1 300 €

(les DU-DIU ne sont pas inscrits au RNCP, Registre National des Certifications, et **ne sont pas éligibles au CPF**)

2. Droits d'usagers : **250 €** (droits de niveau Master définis par arrêté ministériel, définitifs en juillet de chaque année).

Et après

Poursuite d'études

La formation acquise permettra une spécialisation (pour les stagiaires de formation continue) ou une orientation (pour les stagiaires de formation initiale) dans le champ des situations de violences.



Organisation

Durée

Début des cours : Octobre

Fin des cours : Juin

Volume horaire global d'enseignement : 119 heures

- . Rédaction d'un mémoire de fin d'études
- . Stage d'observation facultatif : 20 heures.

Dates des cours

4 modules d'enseignement composés de 20 séminaires d'octobre à juin : dates communiquées ultérieurement par le secrétariat pédagogique.

Organisation

Enseignement réparti sur 20 jours

Site de formation : Université Sorbonne Paris Nord, Campus de Bobigny (possibilité d'un enseignement en distanciel en cas de crise sanitaire).

Programme

- **UE 1** : Médecine légale, information, consentement et secret professionnel
- **UE 2** : L'auteur de violences - Droit pénal, droit des situations de violence
- **UE 3** : Situations de violences – accompagnement des personnes victimes
- **UE 4** : Psychotraumatologie

Responsable de l'enseignement :

Pr Patrick CHARLOT – PU-PH – Université Sorbonne Paris Nord (USPN)

Membres du comité pédagogique :

Dr Sarah ABRAMOWICZ – PH – Gynécologue obstétricienne – Hôpital André-Grégoire

M. Olivier CAHN – Professeur de Droit privé et sciences criminelles - Université de Tours

Pr Patrick CHARLOT – PU-PH – Responsable du Service de Médecine légale et sociale – Hôpital Jean Verdier, USPN

Maître Anaïs DEFOSSE – Avocate – Barreau de la Seine-Saint-Denis

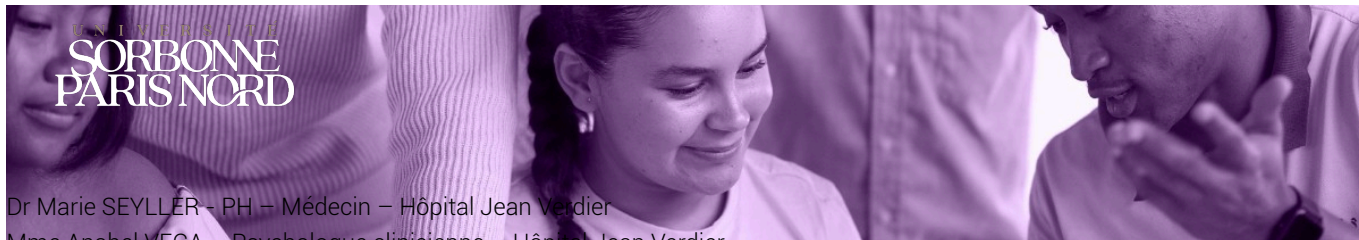
Dr Sophie DUCHESNE – CCA – Gynécologue obstétricienne - Hôpital Jean Verdier

Mme Samantha ENDERLIN – Directrice de l'APCARS

Dr Daniel PINÈDE – PH – Psychiatre – Responsable du CRIAVS Ile-de-France Nord-Est

Mme Hélène POYET – Psychanalyste

Dr Toufik SELMA – PH - Psychiatre – Hôpital Robert Ballanger



Dr Marie SEYLLER – PH – Médecin – Hôpital Jean Verdier

Mme Anabel VEGA – Psychologue clinicienne – Hôpital Jean Verdier

Équipe pédagogique :

Dr Sarah ABRAMOWICZ – PH – Gynécologue obstétricienne – Hôpital André-Grégoire

Pr Thierry BAUBET – PU-PH – Psychiatre – Hôpital Avicenne, USPN

M. Olivier CAHN - Professeur de Droit privé et sciences criminelles – Université de Tours

Pr Patrick CHARIOT – PU-PH – Responsable du Service de Médecine légale et sociale – Hôpital Jean Verdier, USPN

Dr Catherine DANG-HAUTER – PH - Médecin – Hôpital Jean Verdier

Maître Anaïs DEFOSSE – Avocate – Barreau de la Seine-Saint-Denis

Dr Céline DENIS – PH – Médecin – Hôpital Jean Verdier

Dr Sophie DUCHESNE – CCA – Gynécologue obstétricienne – Hôpital Jean Verdier

Mme Samantha ENDERLIN – Directrice de l'APCARS

Dr Nicolas LEBLÉ – PH – Pédopsychiatre – Hôpital Robert Ballanger

Dr Thomas LEFEVRE – MCU – Médecin – Hôpital Jean Verdier

Dr Daniel PINÈDE – PH – Psychiatre – Responsable du CRIAVS Ile-de-France Nord-Est

Mme Hélène POYET – Psychanalyste

Dr Clémentine RAPPAPORT – PH – Pédopsychiatre – Hôpital Robert Ballanger

Dr Toufik SELMA – PH – Psychiatre – Hôpital Robert Ballanger

Dr Marie SEYLLER - PH – Médecin – Hôpital Jean Verdier

Mme Anabel VEGA - Psychologue clinicienne – Hôpital Jean Verdier

Dr Camille VIDAL – PH – Psychiatre – Groupe hospitalier Paul Guiraud

(l'équipe pédagogique est susceptible d'évoluer en cours d'année).